Image not found or type unknown

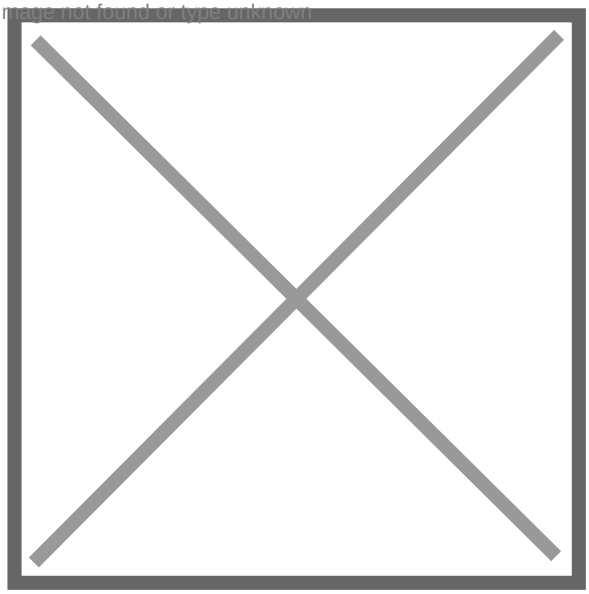

Conséquences financières dans une sarl

Par **virginie**, le **27/03/2009** à **11:49**

Bonjour,

Dans quelques mois, je serais associée minoritaire dans une SARL.

Par conséquent, je voudrais si en cas de décès du gérant, est ce que les crédits en cours, les dettes de l'entreprise (si il y en a), seront à ma charge ?

Merci d'avance

Par **Paula**, le **28/03/2009** à **10:25**

Bonjour,

La SARL permet la séparation des patrimoines entre celui de la société et ceux des associés.

A moins que vous vous soyez porté garant des crédits, vous n'aurez rien à votre charge.

Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés